

produits de la désassimilation azotée ; enfin, par suite de ces fonctions hématopoétiques, son rôle dans l'ensemble de la nutrition est considérable.

Tous ces faits, qui nous sont connus, doivent servir de base pour l'établissement d'une thérapeutique rationnelle des maladies de l'organe hépatique.

Il conviendra donc :

1^o. De ne fournir au foie malade que la moins grande quantité possible de substances à élaborer, et de réduire au minimum la quantité des poisons intestinaux qu'il doit arrêter et transformer ;

2^o De faciliter l'élimination des déchets organiques qui se forment malgré l'alimentation judicieuse et résultent du fonctionnement même de nos organes ;

3^o De favoriser, autant que possible, les fonctions de ce qui reste du foie et d'agir, si on le peut, sur la cause elle-même de la maladie ou sur les lésions qu'elle engendre ;

4^o. D'améliorer la nutrition par tous les moyens possibles.

Examinons maintenant chacune de ces indications.

I.—*Primo non nocere*. Telle doit être la devise du médecin en face d'un hépatique.

Dans les cas ordinaires, dans l'ictère catarrhal simple, dans la lithiase biliaire même, il suffit de simples prescriptions diététiques faciles à formuler. Abstention de spiritueux et d'aliments excitants, peu de farineux, de corps gras et de substances sucrées, nourriture composée surtout de viandes blanches, rôties ou grillées et de légumes verts, telles sont les bases du régime.

Mais, dans les cas plus graves, dans les cirrhoses, dans les congestions internes, quelle que soit leur origine, il faut de toute nécessité recourir à un aliment qui réduise au minimum le travail de la glande ; cet aliment, c'est *le lait*.

Dans ces dernières années, le régime lacté a permis de revenir sur le pronostic fatal des cirrhoses alcooliques ; il a permis de prolonger des années certaines formes de cirrhoses hypertrophiques compromettant presque entièrement le fonctionnement du foie.

Cependant, le lait ne doit pas être prescrit d'une façon banale, et, sans entrer dans les considérations spéciales qui doivent être étudiées isolément pour chacune des maladies du foie, il convient de dire de quelle manière il faut appliquer le régime lacté.

Il devra tout d'abord être intégral ; l'alimentation lactée non exclusive, quelque petite que soit la quantité d'aliments ordinaires permise, n'est pas comparable, comme bons effets, à l'alimentation lactée pure. La quantité donnée chaque jour devant suffire pour l'entretien de l'in-